

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	18.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Rétrospective annuelle
Acteurs	Metzler, Ruth (cvp/pdc) alt-BR/ex-CF, Leuthard, Doris (cvp/pdc) BR UVEK / CF DETEC
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Bühlmann, Marc
Heidelberger, Anja
Hirter, Hans

Citations préféré

Bühlmann, Marc; Heidelberger, Anja; Hirter, Hans 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Rétrospective annuelle, 2006 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 18.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Eléments du système politique	1
Problèmes politiques fondamentaux	1
Institutions et droits populaires	15
Enseignement, culture et médias	17
Médias	17

Abréviations

SPK-SR	Staatspolitische Kommission des Ständerats
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
KVF-NR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
KVF-SR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
SNB	Schweizerische Nationalbank
EU	Europäische Union
IV	Invalidenversicherung
WHO	World Health Organization
UNESCO	Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur
SRG	Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
KFOR	Kosovo Force
GK	Gerichtskommission der Vereinigten Bundesversammlung
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
RTVG	Bundesgesetz über Radio und Fernsehen
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
FH	Fachhochschule
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
NFA	Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung
FINMAG	Bundesgesetz über die Eidgenössische Finanzmarktaufsicht
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
SBG	Schweizerische Bankgesellschaft
<hr/>	
CIP-CE	Commission des institutions politiques du Conseil des États
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
ONU	Organisation des Nations unies
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
AELE	Association européenne de libre-échange
CTT-CN	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
EPF	École polytechnique fédérale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
CTT-CE	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États
BNS	Banque nationale suisse
UE	Union européenne
AI	Assurance-invalidité
OMS	Organisation mondiale de la Santé
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
SSR	Société suisse de radiodiffusion
KFOR	Force pour le Kosovo
CJ	Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale
USS	Union syndicale suisse
LRTV	Loi fédérale sur la radio et la télévision

DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
HES	Haute école spécialisée
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women
RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches
LFINMA	Loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zürich
UBS	Union de banques suisses

Chronique générale

Éléments du système politique

Problèmes politiques fondamentaux

Problèmes politiques fondamentaux

AUTRE
DATE: 31.12.2006
HANS HIRTER

Qu'est-ce qui figurait à l'agenda politique suisse en 2006? Quelles étaient les affaires les plus importantes au Parlement? Et qu'est-ce qui a interpellé le public intéressé par la politique? Les événements les plus importants en 2006 sont résumés ci-dessous et ensuite listés par thème. Les liens vous mèneront directement à ces objets et événements clés de l'année en cours. Hier finden Sie die deutsche Version dieses Artikels.

Ne dérogeant en quelque sorte pas à la règle depuis trois ans, une grande partie des discussions politiques dans les médias ont porté sur le **conseiller fédéral UDC Christoph Blocher**. Il a toutefois moins été question des capacités de fonctionnement collégial du gouvernement qu'auparavant. Il a bien plus été question de prises de position du chef du DFJP en relation avec des décisions judiciaires en rapport avec la loi sur l'asile et la norme pénale antiraciste. Les opposants ont vu dans les propos de Christoph Blocher une infraction, ou tout du moins un manque de respect au principe de séparation des pouvoirs. Le système politique a continué à bien fonctionner, malgré la polarisation des forces politiques au gouvernement et au parlement, et malgré le fait que les blocages aient augmenté au parlement durant la législature en cours à cause des alliances « contre-nature » entre Verts et socialistes, d'un côté, et démocrates du centre de l'autre. La position du Conseil fédéral et de la majorité du parlement s'est imposée lorsque leurs décisions ont été contestées par référendum. Cela a non seulement été le cas pour la révision de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers, combattue par la gauche, mais également pour l'unification des allocations familiales, combattue par le PRD et l'UDC, et pour la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, combattue par l'UDC et les petits partis d'extrême-droite.

Les élections fédérales de l'automne 2007 se sont invitées dans le débat politique de manière encore plus sensible que l'année précédente. Les **partis** n'ont pas seulement présenté leurs plateformes électorales lors de leurs assemblées de délégués, mais ont également intégré des réflexions électorales dans leurs décisions politiques courantes. Aussi bien l'UDC que le PS se sont vus poussés à soutenir, comme en 2005 déjà, des référendums, et cela malgré le fait que leurs directions de parti respectives auraient plutôt souhaité éviter des campagnes de votation. Les socialistes ont soutenu le référendum des Verts contre la révision de l'assurance-invalidité. L'UDC a soutenu le référendum lancé par des petits partis d'extrême-droite (Lega dei Ticinesi et DS) à l'encontre du milliard de francs destiné au financement de l'effort de cohésion de l'UE. Les Verts ont une nouvelle fois été victorieux lors des élections cantonales ; si la progression de l'UDC et du PS a été hétéroclite, radicaux et démocrates-chrétiens ont à nouveau figuré sur la liste des perdants.

En acceptant l'aide financière suisse à destination des nouveaux pays membres de l'UE, le peuple a confirmé une fois encore son soutien aux **accords bilatéraux avec l'UE**. Le Conseil fédéral a réaffirmé cette politique durant l'année sous revue dans son rapport Europe 2006. Le gouvernement a, par ailleurs, relégué l'adhésion à l'UE d'un objectif stratégique à une simple option parmi d'autres. Economiesuisse, l'association faitière de l'économie, est allée plus loin en se prononçant résolument contre l'adhésion de la Suisse à l'UE.

L'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE a entraîné une réorientation de l'**immigration**. La part d'immigrés peu qualifiés et ne disposant pas de bonnes connaissances linguistiques a chuté au profit d'une main d'œuvre qualifiée issue d'Allemagne, notamment. Les flux migratoires mondiaux et le regroupement familial des personnes qui ont immigré avant tout depuis l'Europe du Sud-est dans les années 1990, témoignent du fait que l'immigration continue à créer des problèmes culturels, linguistiques et de formation. Les trois partis bourgeois ont présenté des moyens de régler ces problèmes. Alors que l'UDC a proposé avant tout des mesures répressives, comme par exemple l'expulsion des criminels condamnés, PRD et PDC ont insisté sur l'importance de la formation dans la réussite de l'intégration. Le durcissement de la loi sur l'asile a été soutenu par l'ensemble des partis bourgeois, mais combattu par la gauche qui estimait qu'il portait atteinte aux droits de l'homme.

L'**économie** a poursuivi son développement positif au cours de l'année sous revue, à nouveau en grande partie grâce aux exportations. Le taux d'inflation est resté faible, malgré l'excellente conjoncture. Quant au taux de chômage, il a continué à régresser. L'absence de véritables problèmes n'est sans doute pas étrangère au fait que le thème le plus débattu en matière de politique économique durant l'année sous revue ait été celui des salaires et indemnités, jugées exorbitantes, de quelques hauts managers des branches de la finance et de la pharmacie. Une initiative populaire a d'ailleurs été lancée relativement à cette question. La libéralisation dans le domaine des infrastructures a fait peu de progrès. Le parlement a presque terminé l'examen de la deuxième tentative de libéralisation du marché de l'électricité. Une majorité formée du PDC et de la gauche a rejeté la proposition du Conseil fédéral de privatisation de Swisscom. Dans son rapport sur la Politique agricole 2011, le Conseil fédéral a confirmé son intention de poursuivre la libéralisation de la politique agricole à petits pas. Les associations paysannes et leurs alliés PDC et UDC au parlement ont accepté cette stratégie, mais se sont prononcés en faveur d'un tempo de réformes plus lent, ainsi qu'une mise à disposition de moyens financiers supplémentaires pour pallier aux pertes de revenu des paysans.

Les **finances publiques** ont évolué de manière très positive, avant tout grâce à des rentrées fiscales en forte hausse. Les comptes de la Confédération ont bouclé sur un excédent de CHF 2,5 milliards, et ont ainsi largement dépassé les prévisions budgétaires. La grande majorité des cantons a également enregistré des résultats positifs au bilan de l'année sous revue. Il en a ainsi résulté une certaine marge de manœuvre pour des baisses d'impôt pour les familles et les entrepreneurs, notamment. Diverses décisions ont été prises, en conséquence, par les parlements ou en votation populaire. Au niveau fédéral, le parlement a voté les mesures immédiates demandées par le Conseil fédéral pour l'allègement des charges fiscales pour les familles. Il a par ailleurs ouvert la discussion sur le projet de baisse d'impôts pour les entrepreneurs. En parallèle à cela, le gouvernement s'est évertué, sans grand succès, à examiner les potentiels d'économies supplémentaires au niveau des dépenses de la Confédération. La nouvelle organisation des tâches au niveau de l'Etat fédéral a, quant à elle, progressé à grands pas : le parlement a en effet adopté la législation d'exécution relative à la répartition des tâches entre Confédération et cantons. Le Conseil fédéral a ajouté à cela des propositions de financement correspondantes.

Sur le plan des **assurances sociales**, la décision la plus importante a été prise au niveau de l'assurance-invalidité, hautement déficitaire de manière chronique. La question de son financement futur, et avant tout celle du découplage avec la caisse-AVS a été reportée. La 5ème révision de l'AI votée par le parlement crée les conditions préalables à un endiguement de l'augmentation des coûts. Le principe de l'« insertion avant la rente », concrétisé par des mesures comme le dépistage des cas de maladie, n'a pas été contesté. Des mesures isolées, comme la suppression des rentes pour conjoint, se sont cependant heurtées à une forte résistance de la part de la gauche et de plusieurs organisations de personnes handicapées, qui ont d'ailleurs lancé le référendum à l'encontre de la réforme. La discussion sur la 2ème révision de la loi sur l'assurance-maladie a occupé le Conseil des Etats durant toute l'année. La majorité du parlement a toutefois été d'accord sur le fait que, ni l'initiative populaire pour une caisse-maladie unique lancée par la gauche, ni l'initiative populaire UDC visant à des réductions massives des prestations dans l'assurance de base, ne constituaient des concepts de réforme praticables.

Problèmes politiques fondamentaux:

- La proposition de remplacer le « cantique suisse » par un hymne national moderne n'a pas trouvé de majorité.
- Le chômage est resté la préoccupation première de la population durant l'année sous revue.
- Dans le canton de Genève, qui possède la Constitution la plus ancienne de Suisse, la plupart des partis politiques se sont prononcés en faveur d'une révision totale de celle-ci.

Ordre juridique:

- Le chef du DFJP, Christoph Blocher, a envisagé une révision de la norme pénale antiraciste.
- Le parlement a décidé de mettre sur pied un nouveau numéro unique de sécurité sociale, qui pourra également être utilisé à des fins statistiques.
- Le dénombrement de la population ne se fera plus par le truchement d'un

recensement avec questionnaire à l'avenir, mais sur la base des registres communaux des habitants et de sondages représentatifs.

- Le Conseil fédéral aimerait donner des possibilités supplémentaires aux organes de protection de l'Etat au niveau de la surveillance préventive.
- Le Conseil fédéral s'est prononcé contre l'initiative populaire de l'UDC sur les naturalisations.
- Le Conseil des Etats a adopté l'unification du droit de procédure pénale.
- Le groupe « Marche blanche » a déposé son initiative populaire «pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantine».
- Le parlement n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur la loi d'application de l'initiative « Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables ».
- Les chambres ont adopté les bases légales nécessaires à la lutte contre la violence lors de manifestations sportives ; un référendum lancé par divers clubs de supporters de football et de hockey sur glace n'a pas abouti.
- Le Conseil fédéral a présenté son projet de nouveau code de procédure civile unifié ; celui-ci doit remplacer les 26 réglementations cantonales.

Institutions et droits populaires:

- L'Assemblée fédérale a élu Doris Leuthard, la présidente du PDC, en tant que successeur du conseiller fédéral Joseph Deiss.
- Le parlement a confirmé son intention de réunir, dans un seul et même département, les offices fédéraux qui s'occupent de la formation, de la recherche et de l'innovation.
- La primauté des cotisations pour les prestations de vieillesse a été introduite avec l'adoption de la révision totale de la loi sur la caisse de pension du personnel fédéral par les chambres.
- Le Conseil national a rejeté le passage à un nouveau rythme des sessions parlementaires à une semaine par mois.
- Le parlement s'est prononcé en faveur d'une réduction du nombre de juges fédéraux.
- L'édification d'une législation d'exécution à l'introduction récente de l'initiative générale s'est révélée trop compliquée.
- Le Conseil national a voté un contre-projet indirect à l'initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale ».

Structures fédéralistes:

- Le parlement a adopté la loi de mise en oeuvre de la nouvelle péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).
- La Landsgemeinde glaronaise a décidé de réduire drastiquement le nombre de communes de 25 à 3.
- L'Assemblée interjurassienne a commencé à élaborer un rapport sur le rattachement des trois districts du Jura bernois au canton du Jura.

Elections:

- Lors des élections de huit parlements cantonaux, la représentation des Verts et de l'UDC a été renforcé tandis que le PS, le PRD et surtout le PDC ont perdu des sièges.
- Le canton de Berne a élu un gouvernement à majorité rose-verte. Le Jura retrouve un exécutif à majorité bourgeoise par le siège du PRD.
- L'UDC reste sans succès dans les élections aux exécutifs cantonaux.
- Lausanne a élu un exécutif majoritairement rose-verte.

Politique étrangère:

- Le Conseil fédéral a présenté le Rapport Europe 2006, dans lequel il relègue l'adhésion à l'UE à une simple option parmi d'autres.
- Le peuple a accepté la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, qui prévoit le versement d'un milliard de francs sur cinq ans.
- Plusieurs accords de libre-échange dans le cadre de l'AELE ont été adoptés par les chambres.
- Ces dernières ont adopté l'arrêté fédéral concernant l'octroi de préférences tarifaires en faveur des pays en développement.
- Le commerce extérieur suisse a connu une année exceptionnelle.
- Le parlement s'est prononcé en faveur de la révision du Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949, relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (le cristal rouge).

Armée:

- Le Conseil fédéral a approuvé deux accords qui fournissent de nouvelles bases légales

à l'engagement d'officiers suisses dans le cadre de l'ISAF en Afghanistan.

- Le Conseil national a refusé les modifications de l'organisation de l'armée proposées par le Conseil fédéral (étape de développement 2008/2011 de l'armée).
- Les cantons ont avoué qu'ils ne pouvaient se passer de l'armée pour la surveillance des représentations diplomatiques étrangères en Suisse.
- Les chambres fédérales ont adopté le Programme d'armement 2006.
- Le parlement a adopté une motion qui demandait au Conseil fédéral d'introduire la notion de « preuve par l'acte » dans le cadre de la loi fédérale sur le service civil.

Politique économique:

- Le développement économique favorable s'est poursuivi durant l'année sous revue.
- Le parlement a adopté le projet de nouvelle politique régionale proposé par le Conseil fédéral.
- Le gouvernement a mis en consultation des propositions pour l'introduction unilatérale du principe du Cassis de Dijon, réclamée par de nombreux milieux.
- Un privé a lancé une initiative populaire en faveur de la limitation des salaires des cadres et des indemnités des membres des conseils d'administration dans les sociétés anonymes, souvent jugés exorbitants.

Crédit et monnaie:

- La Banque nationale suisse a poursuivi, compte tenu de la bonne situation conjoncturelle, une politique monétaire légèrement restrictive.
- Le parlement a adopté la nouvelle loi sur les placements collectifs en capital.
- Le peuple et les cantons ont rejeté l'initiative populaire « Utilisation des bénéficiaires de la Banque nationale pour l'AVS ».
- Le Conseil national s'est prononcé contre un ancrage du secret bancaire dans la Constitution fédérale.
- La commission d'experts pour une révision totale de la loi sur le contrat d'assurance a livré son projet durant l'année sous revue.

Agriculture:

- Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'évolution de la future politique agricole (PA 2011).
- Les chambres ont adopté la révision de l'aménagement du territoire qui touche au secteur agricole.
- La révision de la loi sur les épidémies a été adoptée par le parlement.
- Les chambres ont adopté plusieurs interventions relatives à la question du génie génétique dans l'agriculture.
- Le Conseil fédéral n'a pas souhaité prendre de mesures strictes à l'égard des chiens dangereux au niveau fédéral. Certains cantons n'ont dès lors pas hésité à agir dans ce domaine.
- Le Conseil fédéral s'est prononcé contre l'initiative populaire intitulée « Sauvez la forêt suisse ».

Finances publiques:

- Le Conseil fédéral a mis en consultation quatre modèles pour la révision de l'imposition des couples mariés; le parlement a adopté les mesures immédiates atténuant la discrimination fiscale des couples mariés par rapport aux concubins.
- Les chambres fédérales ont débattu de la deuxième réforme de l'imposition des sociétés.
- Les comptes d'Etat 2006 ont été clôturés avec un excédent de CHF 2.5 milliards.
- Le budget 2007 prévoit un excédent de CHF 904 millions.
- Le parlement a voté la législation d'exécution concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT); le Conseil fédéral a présenté le message sur la dotation de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur.

Energie:

- L'année sous revue a été marquée par les débats relatifs à la future politique énergétique de la Suisse.
- Le Conseil fédéral a adopté un mandat pour des négociations en vue d'un accord sur le transit d'électricité avec l'UE.
- Les divergences relatives à la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité n'ont pas pu être aplanies au parlement durant l'année sous revue.
- Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la nouvelle organisation de la surveillance de la sécurité nucléaire.

- L'Office fédéral de l'énergie a présenté un projet de plan de route, qui esquisse les procédures à suivre en cas de recherche d'un site d'entreposage de déchets radioactifs.
- La Suisse s'est jointe au partenariat international pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEP).

Transports et communications:

- Le parlement a approuvé la création d'un fonds d'infrastructure pour les routes et le rail doté de CHF 20.8 milliards.
- Le Conseil fédéral a demandé un 9ème crédit-cadre concernant les contributions d'investissement aux chemins de fer privés d'un montant de CHF 600 millions; les chambres fédérales l'ont augmenté à CHF 800 millions.
- Le parlement n'est pas entré en matière sur le projet de privatisation de Swisscom.
- Le gouvernement a l'intention de poursuivre la libéralisation progressive du marché postal suisse.
- Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de modification constitutionnelle pour un financement spécial de l'aviation.

Aménagement du territoire et logement:

- Le Parlement a débattu d'une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire, qui vise à améliorer les gains accessoires des agriculteurs.
- Le PRD zurichois a déposé une initiative populaire fédérale concernant la restriction du droit de recours des organisations.
- Le Conseil fédéral a l'intention d'abroger la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger.
- Son projet de révision du droit du bail ayant été critiqué en consultation, le gouvernement a décidé de régler les modifications susceptibles d'être revues par biais d'ordonnance.

Protection de l'environnement:

- Le parlement a débattu de l'introduction d'une taxe sur les combustibles et d'une réduction de l'impôt sur les gaz naturel, liquide, et le biogaz.
- L'initiative populaire pour la renaturation a été déposée.
- Le Conseil fédéral a proposé de rejeter l'initiative populaire «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques».
- Le PRD zurichois a déposé une initiative populaire fédérale concernant la restriction du droit de recours des associations. Le parlement a limité le droit de recours des associations environnementales dans le cadre des études d'impact sur l'environnement.
- Les chambres fédérales ont procédé à une révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage qui crée des bases légales pour la création de parcs nationaux.

Population et travail:

- La population résidente a dépassé pour la première fois la barre des 7.5 millions de personnes.
- L'Office fédéral de la statistique a publié une estimation des coûts moyens du travail en Suisse en comparaison avec les pays de l'UE.
- Le taux moyen de chômage a baissé de manière significative durant l'année sous revue.
- Les chambres ont adopté la révision de la Loi sur le travail, qui prévoit que la limite d'âge pour la protection spéciale des jeunes travailleurs soit abaissée à 18 ans.

Santé, assistance sociale, sport:

- Un rapport de l'OMS et de l'OCDE a évalué de manière positive le système de santé suisse.
- Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de réglementation relative à la recherche sur l'être humain.
- Dans les cantons du Tessin et de Soleure, le peuple s'est prononcé en faveur d'une interdiction de fumer dans les restaurants et les lieux publics.
- Le Conseil national a donné un nouvel élan à une révision de la loi sur les stupéfiants.
- La Confédération a publié pour la première fois une statistique détaillée de l'aide sociale.
- Le parlement a alloué un deuxième crédit, plus important, pour l'organisation du Championnat d'Europe de Football 2008.

Assurances sociales

- L'USS a déposé son initiative populaire en faveur d'un âge de la retraite flexible.
- Le parlement a adopté la 5ème révision de l'AI ; plusieurs organisations de personnes handicapées ont lancé le référendum à son encontre.
- Le Conseil fédéral a demandé au parlement un abaissement du taux de conversion au niveau de la prévoyance professionnelle.
- Le parlement s'est prononcé contre l'initiative populaire de la gauche en faveur d'une caisse maladie unique, et a poursuivi ses travaux en rapport avec la 2ème révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.
- Malgré une situation qui s'est améliorée sur le marché du travail, l'assurance-chômage n'a pu sortir des chiffres rouges.

Groupes sociaux:

- Le peuple a clairement accepté la révision de la loi sur l'asile et la nouvelle loi sur les étrangers.
- Le Conseil fédéral a décidé de faire participer la Suisse à un protocole facultatif de l'ONU qui complète la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- Le parlement a fixé à CHF 120 millions le deuxième crédit d'engagement (2007-2011) pour le programme d'impulsion en faveur de la création de places de garde des enfants en dehors de la famille.
- La loi sur l'harmonisation des allocations familiales a été acceptée à une nette majorité en votation populaire.

Enseignement et recherche:

- Le peuple et les cantons ont approuvé la révision des articles constitutionnels sur l'éducation.
- La CDIP a mis en consultation le nouveau concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse HarmoS.
- Le parlement a approuvé la loi sur les professions médicales.
- Les chambres fédérales ont adopté la participation de la Suisse au 7ème programme-cadre de recherche de l'UE pour un montant de CHF 2.545 milliards.
- Le Conseil national a débattu de la révision de la loi sur les brevets.

Culture, langues, églises:

- En été, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la mise en consultation de la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture, et de la révision totale de la loi fédérale sur la fondation Pro Helvetia.
- Les accords MEDIA de l'UE sont entrés en vigueur le 1er avril ; ils permettent une collaboration intégrale, et à titre égal, de la production cinématographique suisse.
- Les chambres ont adopté une loi-cadre pour la rénovation et l'agrandissement du Musée suisse des transports.
- Le Conseil des Etats a adopté la révision de la Loi sur le droit d'auteur.
- Une commission du Conseil national a présenté son projet de loi sur les langues nationales.

Médias:

- L'année sous revue a été marquée par les débats autour des poursuites judiciaires de journalistes pour la publication de documents officiels confidentiels.
- Le nouveau centre de presse pour les médias accrédités au Palais fédéral a été ouvert au mois de juin.
- Trois nouveaux journaux gratuits ont été lancés en 2006 : « 20 Minutes », « Heute » et « Cash-Daily ».
- La révision de la loi sur la radio et la télévision a été adoptée par les chambres.
- La Suisse peut désormais utiliser l'adresse suisse.ch, dans les quatre langues nationales, en tant que portail internet officiel.

AUTRE
DATE: 31.12.2007
HANS HIRTER

Qu'est-ce qui figurait à l'agenda politique suisse en 2007? Quelles étaient les affaires les plus importantes au Parlement? Et qu'est-ce qui a interpellé le public intéressé par la politique? Les événements les plus importants en 2007 sont résumés ci-dessous et ensuite listés par thème. Les liens vous mèneront directement à ces objets et événements clés de l'année en cours. Hier finden Sie die deutsche Version dieses Artikels.

La vie politique suisse en 2007 a été placée sous le signe du renouvellement du parlement national et du gouvernement lors des élections des mois d'octobre et de

décembre. La composition du gouvernement a été l'un des thèmes centraux de la campagne pour **l'élection du parlement**. La responsabilité en incombe principalement à l'UDC, dont le conseiller fédéral Christoph Blocher a participé à la lutte électorale d'une façon inédite dans l'histoire suisse. Après que l'UDC s'est attirée une forte attention, y compris de l'étranger, durant l'été avec des affiches montrant des moutons blancs chassant à coups de pied un mouton noir hors de Suisse, la campagne a pris un tour nouveau quelques semaines avant l'échéance. Avec son slogan « Soutenez Blocher ! Votez UDC ! », l'UDC a fait de son leader le thème principal de sa propagande électorale. Les résultats de l'élection du parlement lui ont donné, du moins en partie, raison. Elle a conquis un électorat encore plus large et obtenu, avec 28.9 pourcent, le meilleur résultat depuis l'introduction du scrutin proportionnel pour les élections au Conseil national. À l'opposé du spectre politique, les Verts ont également compté parmi les vainqueurs, remportant pour la première fois des sièges au Conseil des Etats. Comme tant le PS que le PRD se sont retrouvés sur le banc des perdants, le rapport des forces entre la gauche et la droite n'en a été qu'à peine modifié.

L'élection d'extrême justesse du **conseiller fédéral Blocher** en 2003 alimentait les craintes de l'UDC à l'approche du renouvellement intégral du collège gouvernemental du 12 décembre. En janvier déjà, les délégués du parti avaient décidé que si un membre de l'UDC était élu à la place de Blocher, il serait exclu du parti. Suite aux élections d'octobre, il est apparu que les partis qui avaient élu Blocher à la place de la démocrate-chrétienne Metzler en 2003 (UDC, PRD, PL et des petits partis de droite) avaient perdu trois sièges, voyant la marge par rapport à la majorité absolue se réduire d'autant. La campagne électorale de l'UDC centrée sur Blocher et la recommandation de son groupe parlementaire de ne pas réélire les conseillers fédéraux PDC et PS sortants n'ont pas contribué à l'amélioration de ses chances d'élection. Le PDC et le PS ont fait savoir qu'ils éliraient quelqu'un de l'UDC, mais en aucun cas Blocher. Le nom de cette personne resta secret jusqu'à l'ouverture de la séance. Alors, pratiquement tous les élus du PS, des Verts et du PDC ont voté pour la conseillère d'Etat grisonne Eveline Widmer-Schlumpf, qui a été élue au deuxième tour avec 125 voix contre 115 au sortant Blocher, la majorité absolue étant à 122. Après un temps de réflexion, Widmer-Schlumpf a accepté son élection. Bien qu'elle ait déclaré l'avoir acceptée pour conserver le siège gouvernemental UDC – qui sinon serait vraisemblablement allé au PDC –, le groupe UDC l'a exclue. Le conseiller fédéral UDC réélu Schmid a connu le même sort, au motif qu'il ne s'était pas montré solidaire avec Blocher en ne refusant pas son élection. Ainsi, pour la deuxième fois en quatre ans, un membre du gouvernement n'a pas été réélu et le premier parti du pays s'est retrouvé sans représentant légitime (i.e. reconnu comme tel par le parti) au Conseil fédéral.

A côté de ces élections spectaculaires, les autres sujets politiques ont été quelque peu relégués à l'arrière-plan, malgré leur importance. La **libre circulation des personnes** dans le cadre des relations bilatérales avec l'UE est restée l'un des thèmes les plus importants au niveau de la politique intérieure. Le délai transitoire de cinq ans, qui avait encore permis quelques restrictions relativement à l'immigration issue des quinze plus anciens pays de l'UE, s'est terminé au cours de l'année sous revue. Le Conseil fédéral a en outre défini le mandat quant aux négociations avec l'UE relatives à l'extension de la libre circulation des personnes aux deux nouveaux pays membres de l'UE, la Bulgarie et la Roumanie.

Les bons résultats économiques se sont poursuivis au cours de l'année 2007. A l'instar de l'année précédente, la **croissance économique** réelle a dépassé les 3 pourcent. L'excellente situation conjoncturelle a sensiblement influé sur l'emploi. Le taux de chômage a baissé jusqu'à la fin de l'année pour s'établir à 2.7 pourcent. Au cours du dernier trimestre toutefois, des annonces de pertes au niveau des grandes banques, parmi lesquelles l'UBS, ont fait resurgir certaines inquiétudes quant au fait que le boom économique mondial pourrait dépérir. Les appels de la gauche à plus de régulation et de contrôle étatique des marchés financiers n'ont cependant trouvé aucun écho. Considérés par beaucoup comme trop élevés, les salaires et indemnités perçus par les grands patrons et les membres de conseils d'administration de quelques entreprises privées, ont continué à occuper le devant de la scène médiatique et politique. Le Conseil fédéral a d'ailleurs demandé au parlement de travailler au renforcement du droit des actionnaires dans le cadre de la fixation de ces indemnités.

Grâce à d'excellentes recettes fiscales, les **finances** de la Confédération se sont présentées sous un bon jour. Les comptes de cette dernière ont clôturé avec un excédent de plus de CHF 4 milliards, soit bien au-delà des prévisions budgétaires. Le budget 2008 a également prévu des chiffres noirs. Malgré l'opposition de la gauche, qui

a d'ailleurs lancé le référendum ultérieurement, le parlement a adopté des simplifications et des allègements fiscaux au niveau des impôts sur les entreprises. Le Tribunal fédéral a posé des limites plus strictes à la concurrence fiscale entre cantons, qui s'est accrue depuis quelques années. Il a jugé que les impôts dégressifs sur le revenu, tels qu'introduits par le canton d'Obwald, étaient anticonstitutionnels. Suite à quelques altercations entre représentants des cantons riches et ceux des cantons pauvres, le parlement a adopté les règles relatives au dimensionnement de la nouvelle péréquation financière.

Les chambres ont adopté la nouvelle loi sur le marché de l'électricité. Il est prévu que la **libéralisation du marché** s'effectue en deux étapes et ne concerne que les gros consommateurs dans une première phase. La gauche a renoncé, contrairement au premier projet qui a échoué en votation populaire, à lancer cette fois-ci le référendum. En ce qui concerne la Poste, le Conseil fédéral a présenté les nouvelles étapes prévues dans le cadre de la libéralisation du marché. Il vise également à plus de concurrence dans le domaine de l'immobilier. Le Conseil fédéral a d'ailleurs demandé au parlement d'abolir la loi qui limite l'acquisition de terrains et de la propriété à des personnes ayant leur domicile à l'étranger.

Dans le domaine de la **politique sociale**, le peuple a entériné par deux fois les décisions de la majorité bourgeoise au parlement malgré l'opposition de la gauche. Il a rejeté le remplacement des caisses-maladie privées par une assurance étatique unique et s'est prononcé en faveur de la 5^{ème} révision de l'assurance-invalidité. Suite à de longs débats, le parlement a adopté la nouvelle réglementation du financement des hôpitaux.

Les directeurs cantonaux de l'éducation ont terminé leurs travaux sur la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur la formation, qui demande une **harmonisation des systèmes de formation cantonaux**. Ils ont adopté en outre à l'unanimité un concordat nommée Harnos, qui consigne les principaux points de cette réforme, et notamment l'âge d'entrée à l'école et le système d'évaluation.

Problèmes politiques fondamentaux:

- La tenue de la Fête nationale sur le Grütli avec la Présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey a occupé les médias durant plusieurs mois.
- Le Conseil national a adopté à l'unanimité une participation de la Suisse à la prochaine Exposition universelle à Shanghai (Chine).
- Malgré l'opposition de la gauche et de la droite, les Lucernois ont adopté leur nouvelle Constitution cantonale.

Ordre juridique:

- Les Démocrates suisses ont lancé une initiative populaire en faveur de la suppression de la loi contre le racisme.
- Le parlement a décidé que le recensement de la population ne se ferait plus au moyen d'une enquête exhaustive par questionnaire, mais sur la base des données des registres publics.
- Le Conseil fédéral a proposé d'octroyer des moyens supplémentaires aux organes de protection de l'Etat pour leurs activités de collecte de renseignements.
- Le parlement s'est prononcé en défaveur de l'initiative populaire déposée par l'UDC concernant la procédure de naturalisation.
- Le canton de Neuchâtel a introduit le droit d'éligibilité des étrangers pour les mandats législatifs et exécutifs au niveau communal.
- A l'occasion d'une manifestation organisée par l'UDC en ville de Berne peu avant les élections fédérales, de violents heurts sont survenus entre la police et des contre-manifestants.
- Le parlement a approuvé l'unification des procédures pénales cantonales.
- Les chambres ont adopté le projet législatif de mise en œuvre de l'initiative populaire « Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables » approuvée par le peuple et les cantons en 2004.
- Le Conseil des Etats a soutenu le projet de nouvelle procédure civile unifiée proposé par le Conseil fédéral.

Institutions et droits populaires:

- L'Assemblée fédérale n'a pas confirmé le conseiller fédéral Christoph Blocher à son poste et a élu à sa place la conseillère d'Etat grisonne Eveline Widmer-Schlumpf.
- La vice-chancelière sortante, Corina Casanova, a été élue pour succéder à la chancelière fédérale démissionnaire Annemarie Huber-Hotz.
- Le Conseil fédéral a présenté au parlement ses propositions pour un réaménagement

des règles relatives à la mise en place, l'élection et le travail des commissions extraparlimentaires.

- Le parlement a adopté les nouvelles dispositions plus strictes relatives à l'incompatibilité entre un mandat parlementaire et des activités au sein de la Confédération ou de ses institutions.

- La Commission de gestion du Conseil national a examiné les circonstances en rapport avec le retrait du Procureur général de la Confédération Valentin Roschacher en été 2006, et a émis des critiques à l'égard du comportement du ministre de la justice.

- La Commission des institutions politiques du Conseil national a rejeté les initiatives parlementaires de l'UDC relatives à un renforcement du droit de référendum.

Structures fédéralistes:

- Le parlement a fixé les règles relatives à la péréquation des ressources et à la compensation des charges dans le cadre de la RTP.

- La Landsgemeinde glaronaise a confirmé sa décision prise l'année passée de fusionner les 25 anciennes communes en trois.

- L'Assemblée interjurassienne a publié un rapport intermédiaire.

Elections:

- Avec un pourcentage de voix de 28.9 pourcent lors des élections au Conseil national, l'UDC a réussi le meilleur résultat électoral pour un parti depuis l'introduction du système proportionnel.

- Le PS a connu un déclin important et a dû céder 9 sièges au Conseil national.

- Avec 15.8 pourcent des voix, le PRD a atteint le plus mauvais résultat de son histoire et a perdu 5 sièges.

- Le PDC a pu se stabiliser et a gagné trois sièges.

- Les Verts ont atteint leur meilleur résultat jusqu'ici avec presque 10 pourcent des voix.

- Dans l'ensemble, le camp bourgeois s'est légèrement renforcé lors des élections au Conseil national.

- Au Conseil des Etats en revanche, la gauche a légèrement augmenté sa représentation.

- Pour la première fois, deux Verts et une Verte libérale sont entrés au Conseil des Etats.

- Si les Verts ont gagné des sièges lors des élections cantonales, le PRD et le PS ont dû céder des sièges de leur côté.

Politique étrangère:

- Le parlement a mis sous toit la révision de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions.

- Les chambres ont renvoyé au Conseil fédéral l'arrêté fédéral relatif à la participation de la Suisse au programme MEDIA de l'UE pour les années 2007 à 2013.

- Les chambres ont adopté l'arrêté fédéral relatif à la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE.

- La Suisse et l'UE ont ouvert des négociations en vue d'un accord sur le marché de l'électricité.

- Le parlement a approuvé le financement de la continuation de l'aide humanitaire internationale.

- Le commerce extérieur suisse a connu, à l'instar de l'année précédente, une année faste.

Armée:

- Le Conseil fédéral a proposé la prolongation de la participation de la Suisse à la KFOR.

- Les chambres ont adopté les deux projets concrétisant la réalisation de l'étape de développement 2008/2011 de l'armée suisse.

- Le parlement a rejeté l'initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques » sans contre-projet.

- Le programme d'armement 2007 a été adopté par les chambres.

- Le Conseil fédéral a bouclé la consultation sur la simplification de la procédure d'admission au service civil.

- Il a également lancé une procédure de consultation concernant une initiative parlementaire sur l'engagement de personnel de la protection civile non formé en cas de catastrophe ou d'urgence.

Politique économique:

- La conjoncture est demeurée très favorable durant l'année sous revue.

- Le Conseil fédéral a renoncé à réunir sous un même toit toutes les organisations

chargées de la promotion de la Suisse à l'étranger.

- Le parlement a approuvé les propositions du gouvernement concernant la réalisation de la nouvelle politique régionale de la Confédération.
- Le Conseil fédéral a réaffirmé sa volonté d'inscrire dans la loi l'interdiction de l'importation parallèle de produits brevetés.
- Le Conseil fédéral a proposé de renforcer les droits des actionnaires, notamment en matière de fixation de la rémunération des cadres dirigeants.

Crédit et monnaie:

- La BNS a poursuivi sa politique monétaire relativement restrictive jusqu'en automne.
- Le parlement a adopté la nouvelle loi fédérale sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (LFINMA).
- Le géant bancaire UBS a été massivement frappé par la crise du marché hypothécaire américain.
- Le Conseil des Etats a accepté un durcissement des mesures légales à l'encontre du délit d'initié en bourse.

Agriculture:

- Les chambres ont adopté plusieurs projets de loi relatifs à l'évolution de la future politique agricole (PA 2011).
- Pour la première fois depuis 1993, le prix du lait a augmenté.
- Les chambres ont adopté, non sans quelques modifications, l'arrêté fédéral relatif à l'approbation de la Convention internationale révisée pour la protection des obtentions végétales et à la modification de la loi sur la protection des variétés.
- Deux projets concernant une éventuelle interdiction des chiens dangereux et les mesures à prendre à l'égard de leurs détenteurs ont été mis en consultation.
- Le Conseil national a décidé de ne pas entrer en matière sur le projet de révision de la loi fédérale sur les forêts et a rejeté l'initiative populaire intitulée « Sauvez la forêt suisse ».

Finances publiques:

- Le Tribunal fédéral a jugé que le modèle fiscal dégressif du canton d'Obwald était anticonstitutionnel.
- Le parlement a débuté l'examen de la loi fédérale sur la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et sur l'introduction de la dénonciation spontanée non punissable.
- Les chambres ont adopté la deuxième réforme de l'imposition des entreprises.
- Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'imposition du tabac.
- Les comptes de la Confédération pour l'année 2007 ont bouclé sur un excédent de CHF 4.1 milliards.
- Le budget 2008 adopté par le parlement prévoit un surplus de recettes de CHF 1122 millions.
- Dans le cadre de réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le parlement a examiné le message concernant la dotation de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur.

Energie:

- Le Conseil fédéral a adopté une stratégie énergétique à moyen et long terme.
- Le parlement a approuvé définitivement la libéralisation du marché électrique et adopté des mesures de promotion des énergies renouvelables.
- Pour la première fois depuis dix ans, la consommation d'électricité a baissé (de 0.6 %) en 2007.
- À partir du 1er janvier 2008, les centrales alimentées au gaz devront compenser intégralement leurs émissions de CO₂.
- Le parlement a décidé d'exclure le bioéthanol du monopole de la Régie fédérale des alcools pour en faciliter l'importation.

Transports et communications:

- Le Conseil des Etats a approuvé le report de la réduction du transit routier alpin et décidé de restreindre les compétences du Conseil fédéral concernant l'introduction d'une bourse du transit alpin.
- Suite au refus de 2005, le Conseil fédéral a présenté un nouveau message sur la réforme des chemins de fer 2.
- Swisscom a subi plusieurs condamnations pour abus de position dominante.
- Le Conseil fédéral a fixé la marche à suivre pour la libéralisation du marché postal.

- Le Conseil national est entré en matière sur le projet gouvernemental de financement spécial en faveur du trafic aérien.

Aménagement du territoire et logement:

- Alors que le Conseil fédéral a accepté l'initiative populaire visant à restreindre le droit de recours des organisations, le Conseil des Etats l'a refusée.
- Le parlement a approuvé la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire: seules les installations de production de compost destiné à la production de biogaz seront autorisées en zone agricole.
- Le Conseil fédéral a présenté ses projets d'abrogation de la Lex Koller et de mesures d'accompagnement de celle-ci.
- Les Chambres se sont affrontées au sujet de l'introduction d'une épargne-logement fiscalement déductible.

Protection de l'environnement:

- En début d'année, les initiatives « Pour un climat sain » et « Pour des véhicules plus respectueux des personnes » ont été lancées.
- Les chambres ont adopté la révision de la loi sur l'imposition des huiles minérales ; des déductions fiscales seront appliquées au gaz naturel, au gaz liquide et au biogaz.
- L'assainissement de la décharge de déchets dangereux de Kölliken (AG) a débuté en novembre.
- Le vignoble de Lavaux (VD) a été inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- La Suisse a été frappée par de violentes intempéries au mois d'août.

Population et travail:

- La Suisse a enregistré sa plus forte croissance démographique depuis le début des années 1990.
- En comparaison internationale, la satisfaction des Suisses par rapport à leur situation professionnelle est supérieure à la moyenne.
- Le nombre de chômeurs a continué à baisser tout au long de l'année sous revue.
- Le Conseil national a rejeté une proposition visant à instituer un salaire minimum.
- Le syndicat Travailsuisse a lancé une initiative populaire visant à octroyer six semaines de vacances à tous les actifs.
- Après la dénonciation de la convention collective nationale par les employeurs du secteur de la construction, des grèves ont été organisées dans plusieurs villes.

Santé, assistance sociale, sport:

- Le Conseil fédéral a chargé le DFI de présenter d'ici l'automne 2008 un avant-projet de loi pour renforcer les efforts en matière de prévention et de promotion de la santé.
- Le Conseil des Etats a chargé le Conseil fédéral de présenter un projet de réglementation dans le domaine de l'assistance au suicide.
- Le parlement a refusé l'initiative populaire « Oui aux médecines complémentaires ».
- Le parlement a accepté la Convention du Conseil de l'Europe sur les Droits de l'Homme et la biomédecine du 4 avril 1997, ainsi que le protocole additionnel afférent.
- Le Conseil national a approuvé la loi fédérale sur la protection contre la fumée passive.
- Le Conseil national s'est exprimé en faveur du rejet sans contre-projet de l'initiative populaire « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse ».
- Le Conseil fédéral a proposé de ratifier la Convention de l'UNESCO contre le dopage.

Assurances sociales

- Le Conseil des Etats a réclamé des améliorations pour les veufs dans le cadre de l'AVS.
- Le peuple a accepté la 5ème révision de l'AI.
- Le Conseil fédéral a proposé une supervision indépendante des caisses de pension.
- Le peuple et les cantons se sont prononcés très clairement contre la proposition de caisse unique de la gauche.
- Le parlement a adopté la nouvelle législation relative au financement des hôpitaux.
- Le Conseil fédéral a mis en consultation un avant-projet de révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage.

Groupes sociaux:

- L'UDC a lancé une initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels.
- Les autorités compétentes ont tiré un bilan positif des premiers résultats de la révision partielle de la loi sur l'asile.
- Lors des élections au Conseil national, la proportion de femmes élues a crû pour

s'établir à près de 30 Prozent.

- Le Conseil des Etats a rejeté une motion du Conseil national pour un congé paternité payé.
- Le parlement s'est saisi de la thématique de la « violence juvénile ».
- Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur les lignes directrices de la politique de la vieillesse.
- Le Conseil fédéral a annoncé un rapport d'évaluation sur la politique en matière des handicapés.

Enseignement et recherche:

- Le parlement a adopté les lignes directrices, les objectifs et les mesures d'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation.
- Les directeurs cantonaux de l'éducation ont approuvé le concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS).
- Le Conseil fédéral a élu un nouveau président du conseil des EPF et un nouveau président de l'EPFZ.
- Le Département fédéral de l'économie a donné l'autorisation de démarrer 64 filières d'études master dans les hautes écoles spécialisées (HES).
- Le parlement a adopté la loi fédérale sur les brevets d'invention.

Culture, langues, églises:

- Le Conseil fédéral a présenté ses projets de nouvelle loi sur l'encouragement à la culture, de révision de la loi Pro Helvetia, et de loi sur les musées et les collections de la Confédération.
- Le parlement a adopté une révision partielle du droit d'auteur dans le domaine digital.
- Les chambres ont adopté une nouvelle loi sur les langues nationales.
- Avec le soutien de l'UDC et de l'UDF, des milieux proches de la droite bourgeoise et des églises libres ont lancé une initiative populaire « Contre la construction de minarets ».

Médias:

- Lors de la session d'été, les chambres se sont prononcées en faveur de la poursuite de l'encouragement indirect à la presse écrite.
- La nouvelle loi sur la radio et la télévision (et le règlement qui s'y rapporte) est entrée en vigueur au mois d'avril.
- La SSR a obtenu une nouvelle concession pour une durée de dix ans.
- Le Conseil fédéral a défini les zones géographiques desservies pour les émetteurs radio et TV, et créé les bases pour la répartition des redevances dont les chaînes privées bénéficient.

RAPPORT
DATE: 30.12.2019
MARC BÜHLMANN

APS-Jahresrückblick 2019

Was bewegte 2019 die Schweizer Politik? Welches waren die wichtigen Geschäfte im Parlament? Und was hat die politisch interessierte Öffentlichkeit bewegt? Année Politique Suisse erstellt seit 1965 eine Chronologie der Ereignisse zur Schweizer Politik.

Drei **zentrale Befunde** stechen 2019 hervor.

- (1) Die Umweltpolitik war zentrales Thema in den Medien. Auch im Parlament wurde das Thema etwas häufiger debattiert als in den Vorjahren. Umweltschutz wird wohl wichtig bleiben, da 2019 so viele Vorstösse zu diesem Thema eingereicht wurden wie nie zuvor in den letzten beiden Legislaturen.
- (2) Obwohl im Parlament im Vergleich zu den Vorjahren mehr zu den Themen Verkehr und Sozialversicherungen gearbeitet wurde, fanden die beiden Themen in den Medien nicht mehr Beachtung als in den Vorjahren.
- (3) Wesentlich weniger wichtig als in den Vorjahren – sowohl im Parlament bezüglich bearbeiteter Geschäfte und neuer Vorstösse als auch in den Medien – waren 2019 die Migrations- und die Aussenpolitik.

Noch einer dieser zahlreichen Rückblicke am Ende des Jahres? Ja, aber beim APS-Jahresrückblick 2019 wird herausgehoben, was im vergangenen Jahr im Vergleich zu den Vorjahren besonders im Vordergrund gestanden hat. Wir haben uns die Frage gestellt, wie man wissenschaftlich(er), messen könnte, **was 2019 wichtig war**. Beim APS-Jahresrückblick richten wir uns einerseits nach den 2019 im Vergleich zu 2016 bis 2018 neu im Parlament eingereichten Vorstössen sowie nach den im Parlament behandelten Geschäften und messen damit, was für die Parlamentarierinnen und Parlamentarier

wichtiger oder aktueller war als in den Jahren zuvor (Abbildung 2 im Quellenanhang). Andererseits orientieren wir uns an der Medienberichterstattung, indem wir den Anteil Medienberichte zu einem Thema 2019 mit dem durchschnittlichen Anteil des Themas 2016 bis 2018 vergleichen (Abbildung 1 im Quellenanhang). Wir gehen davon aus, dass die Medien dazu beitragen, die breite Öffentlichkeit an ansonsten grösstenteils geschlossenen Veranstaltungen teilnehmen zu lassen, gleichzeitig aber auch als Pfortner (Gatekeeper) einigen Themen einfacher Zugang zu dieser Öffentlichkeit verschaffen als anderen. Beide Masse vermögen zu zeigen, welche Themen 2019 wichtig waren und/oder welche vom Parlament bzw. von den Medien als wichtig erachtet wurden.

Zentrales Ereignis stellten 2019 die eidgenössischen **Gesamterneuerungswahlen** dar, deren Resultate als Indikatoren für die weiter zunehmende Volatilität des Schweizer Parteiensystems betrachtet werden können. In den meisten Kantonen trat nicht nur eine neue Rekordzahl an Kandidierenden auf einer neuen Rekordzahl an Listen an, darunter waren auch wesentlich mehr Frauen als früher. Dies wirkte sich auf die Neubesetzung des Parlaments aus, das vor allem weiblicher, aber auch jünger und grüner wurde. Wahlsiegerinnen waren ohne Zweifel die Grünen und die GLP, die auf Kosten der etablierten Parteien eine in diesem Umfang noch nie da-gewesene Zahl an Sitzen hinzugewinnen konnten. Auch in den Medien fanden die Wahlen wenig überraschend grossen Widerhall. Zu kaum einem Thema wurden 2019 ähnlich viele Artikel publiziert; und vor allem im Vergleich zu den Jahren 2016 bis 2018 stechen die Parlamentswahlen heraus: 13.2 Prozentpunkte mehr Artikel als in den drei Jahren zuvor publizierte die Presse 2019 zu diesem Thema. Ob der in den Medien kolportierte frische Wind, die Aufbruchstimmung und die neue Kollegialität auch zu unterschiedlicher Betonung der verschiedenen Themenfelder führen wird, muss sich weisen.

Dies könnte etwa der Fall sein beim «**Umweltschutz**», dem politischen Thema schlechthin im Jahr 2019. In den Medien, in denen über das inhaltlich wichtigste Thema 2019 wesentlich häufiger berichtet wurde als noch in den Vorjahren (+4.6 Prozentpunkte), wurde auch eine wichtige Wirkung von Umwelt- und Klimafragen auf den Wahlausgang diskutiert. Neben den zahlreichen Klimastreiks und -Demonstrationen debattierte auch das Parlament über verschiedene politische Vorstösse zu diesem Thema (etwa Po. 18.4211 oder Po. 19.3385) sowie über die Revision des CO₂-Gesetzes. Im Parlament scheint man die Zeichen der Zeit verstanden zu haben: In keinem anderen Thema im Vergleich zu den Vorjahren nahm die Zahl neuer Vorstösse 2019 derart zu wie beim Umweltschutz (+3.1 Prozentpunkte). Eine zentrale Frage der neuen Legislatur wird sicherlich sein, ob diesen Vorstössen auch Erfolg bescheiden sein wird.

Dass sich medial vermittelte öffentliche Meinung und Aktivität im Parlament nicht immer kongruent entwickeln, zeigt sich bei einem weiteren im Wahlkampf sowie im Vergleich mit den Vorjahren in den Medien 2019 wichtigen Thema (Teil des Kapitels Soziale Gruppen), nämlich bei Fragen zur **Gleichstellung von Mann und Frau** (+2 Prozentpunkte). Der Frauenstreik und verschiedene damit verbundene Aktionen halfen zwar wohl mit, dass in der 51. Legislatur ein rekordhoher Anteil an Frauen Einsitz im Bundeshaus genommen hat, in den parlamentarischen Beratungen selber hatte die Gleichstellung von Mann und Frau aber 2019 nicht die gleiche Bedeutung. Eine Genfer Standesinitiative, die den Kantonen Möglichkeiten geben wollte, die Gleichstellung von Männern und Frauen aktiv zu fördern oder die Schaffung einer unabhängigen Lohngleichheitskommission wurden abgelehnt.

Gemessen an der reinen Anzahl Artikel ist das Thema «**Verkehr und Kommunikation**» sehr häufig Gegenstand in den Medien. Verglichen mit den Vorjahren ist die Zunahme an Artikeln aber eher gering. Dies gilt allerdings nicht für das Parlament, das im Bereich Verkehr und Kommunikation mehr Geschäfte behandelte als in den Vorjahren – darunter Infrastrukturprojekte (Schiene, Strasse und Agglomerationsverkehr), Vorstösse mit denen Via Sicura aufgeweicht werden soll, zahlreiche Vorstösse zur Post sowie die Revision des Fernmeldegesetzes. Darüber hinaus wurden 2019 auch wieder wesentlich mehr Vorstösse zum Thema «Verkehr und Kommunikation» eingereicht als früher (+1.8 Prozentpunkte). Mit insgesamt 101 neu eingereichten Anliegen – im Themenvergleich am meisten neue Vorstösse – wird das Thema «Verkehr und Kommunikation» auch in nächster Zeit die parlamentarische Aufmerksamkeit in Anspruch nehmen.

Ähnlich wie beim Thema Verkehr hat das Parlament auch zum Thema **Sozialversicherungen** 2019 mehr gearbeitet und mehr Vorstösse eingereicht als in den Vorjahren – etwas, das sich auch hier nicht in vermehrter Medienberichterstattung niederschlägt. Zwar fanden die wichtigen parlamentarischen Debatten zur STAF, zur

AHV21, zur Revision der Pensionskassen, zur Reform der Ergänzungsleistungen oder zur Weiterentwicklung der IV in den Medien Widerhall. Interessanterweise blieben aber etwa die Debatten um die Beibehaltung der Einteilung der Prämienregionen ohne mediales Echo.

Des Weiteren berichteten die Medien 2019 angesichts des sukzessive sinkenden BIP und des sinkenden Produktionsindex, aber auch des chinesisch-amerikanischen Handelskriegs und des Brexit vergleichsweise häufig über **Konjunkturfragen** (+1.5 Prozentpunkte; vgl. Thema «Wirtschaftspolitik»). Diesbezüglich beriet das Parlament die Botschaft zur Standortförderung 2020-2023, deren Anfangsbudget es von CHF 373.1 Mio. auf CHF 389.8 Mio erhöhte. Damit sollen durch den Ausbau von E-Government und den Abbau von administrativen Hürden vor allem KMU unterstützt, durch Förderung von Digitalisierungsprojekten dem Tourismus geholfen und die neue Regionalpolitik (NRP) gestärkt werden. Auffallend ist, dass der Anteil neuer wirtschaftspolitischer Vorstösse im Vergleich zu den Vorjahren rückläufig ist.

Auch die **Gerichte** waren in der medialen Berichterstattung 2019 vergleichsweise stärker repräsentiert als in den Vorjahren (+1.0 Prozentpunkte). Die nationalrätliche Debatte über das ziemlich umstrittene Bundesgerichtsgesetz; die Ersatzwahl ans Bundesgericht, bei der die GK entgegen den Gepflogenheiten nicht die am stärksten untervertretere SVP, sondern die CVP berücksichtigte; die 2019 zustande gekommene Justizinitiative, die vorschlägt, oberste Richterinnen und Richter per Losverfahren zu bestimmen, sowie die umstrittene und äusserst knappe Wiederwahl des Bundesanwalts Michael Lauber wurden von den Medien relativ breit diskutiert. Beim Thema «Institutionen und Volksrechte», zu dem die Gerichte gezählt werden, und das im Parlament 2019 häufiger debattiert wurde als noch in den Vorjahren (+1.65 Prozentpunkte), werden zwar das Verordnungsveto und die Fragen zu Lobbying im Parlament und Transparenz bei der Finanzierung von Wahl- und Abstimmungskampagnen auch in der neuen Legislatur zu parlamentarischen Debatten führen, im Vergleich zu früher hat der Anteil neuer Vorstösse in diesem Themenbereich allerdings abgenommen.

Beim Thema «**Detailhandel**» – medial relevanter als in früheren Jahren (+0.9 Prozentpunkte; vgl. das Kapitel «Wirtschaftspolitik») – stand die Hochpreisinsel Schweiz mit der entsprechenden Volksinitiative, zu der der Bundesrat 2019 einen indirekten Gegenvorschlag präsentiert hatte, im Mittelpunkt. Gleichzeitig wurden im Parlament mehrere Vorstösse zur Bekämpfung der Preisdifferenz zum Ausland mit unterschiedlichen Reformvorschlägen debattiert: eine Vereinfachung der Kontrollverfahren im Zusammenhang mit dem Cassis-de-Dijon-Prinzip, die Änderung des Kartellgesetzes, die Reduzierung oder Abschaffung der Wertzuschläge im Einkaufstourismus sowie die Modernisierung der Zollkontrollen.

Verglichen mit den drei Vorjahren übervertreten war die **Raumplanung** (+0.8 Prozentpunkte), was auf die Abstimmung über die Zersiedelungsinitiative im Februar 2019 zurückgeführt werden kann: Mit 63.7 Prozent sprachen sich die Stimmberechtigten gegen die Initiative aus, obwohl sie – wie die Nachabstimmungsbefragung Voto zeigte – einen besseren Schutz der Schweizer Landwirtschaft und des Kulturlandes durchaus befürworteten. Sie erachteten dafür das neue Raumplanungsgesetz jedoch als genügend zielführend. Dass auch das Parlament diesem Thema 2019 im Vergleich zu den Vorjahren mehr Aufmerksamkeit zukommen liess, ist wohl auch auf die Diskussionen um die Aufhebung des Eigenmietwerts zurückzuführen.

In den Medien leicht überdurchschnittlich wichtig war 2019 auch das Thema «**Gesundheit**» (+0.7 Prozentpunkte), das vor allem durch die Breite der verschiedenen medial diskutierten Aspekten auffällt. Das Thema dürfte auch in Zukunft wichtig bleiben – darauf deutet auch die Zunahme bei den 2019 eingereichten Vorstössen hin, die vom neuen Parlament in der 51. Legislatur debattiert werden müssen.

Verglichen mit 2018 war das Thema «**Europa**» 2019 zwar deutlicher weniger virulent, berücksichtigt man jedoch den Zeitraum von 2016 bis 2018, erhielt es 2019 dennoch eine überdurchschnittliche Betonung in den Medien (+0.6 Prozentpunkte). Im Zentrum standen diesmal aber nicht das institutionelle Rahmenabkommen mit der EU, sondern die verschiedenen Freihandelsabkommen, die Kohäsionsmilliarde sowie die Beendigung der Anerkennung der Börsenäquivalenz durch die EU. Die Aussenpolitik generell scheint aktuell im Parlament allerdings weniger wichtig zu sein als in früheren Jahren – darauf weist zumindest der vergleichsweise recht deutliche Rückgang der neu eingereichten

Vorstösse hin (-2.3 Prozentpunkte im Vergleich zu 2016-2018).

Im Vergleich zu den Vorjahren medial kaum in Betracht fielen 2019 die Themenbereiche Asylpolitik (-2.8 Prozentpunkte), Migrationspolitik (-2.5 Prozentpunkte) und Medienpolitik (-1.7 Prozentpunkte). In der **Asyl- und Migrationspolitik** fehlten 2019 aufgrund der Entspannung im Asylbereich und mangels anstehender migrationspolitischer Abstimmungen aktuelle Aufhänger für die Medien. So wurden 2019 verschiedene Asylzentren, darunter das Zentrum für renitente Asylbewerber in Verrières (NE) geschlossen.

Beim Kapitel «**Medien**» standen der Umzug des SRG-Radiostudios von Bern nach Zürich und eines Teils des Fernsehstudios von Genf nach Lausanne sowie der Entscheid Simonetta Sommaruga gegen das Mediengesetz von Doris Leuthard im Vordergrund der Debatte. Dies reichte jedoch nicht, um an die Spitzenwerte dieses Themenbereichs 2017 und 2018 aufgrund der No-Billag-Initiative anzuknüpfen. Insbesondere mit den ersten beiden Themen hatte die SVP in den letzten Jahren jeweils stark mobilisiert, wie die Analyse der Abstimmungsinserate zu thematisch passenden Abstimmungen zeigt.

In Abbildung 2 (im Quellenanhang) sticht die im Vergleich zu den Vorjahren deutlich geringere Arbeitslast des Parlaments bezüglich des Themas «**Rechtsordnung**» ins Auge. In der Tat war der Anteil der im Parlament behandelten Geschäfte zur Rechtsordnung geringer als in den Vorjahren (-4.1 Prozentpunkte). Allerdings ist dies ein Rückgang auf hohem Niveau, war doch nach wie vor fast jedes 13te 2019 im Parlament behandelte Geschäft diesem Thema zuzuordnen, darunter etwa die Übernahme der EU-Waffenrichtlinie, das Verhüllungsverbot oder die Terrorismusbekämpfung.

Etwas weniger arbeitsintensiv ist in der Regel die **Landwirtschaft**, wobei 2019 im Parlament noch etwas weniger Geschäfte behandelt wurden als in den Vorjahren (-0.9 Prozentpunkte); darunter das umstrittene Jagdgesetz oder die Weiterentwicklung der Agrarpolitik. Die direkte Demokratie auf der einen Seite – die Initiative für sauberes Trinkwasser, die Initiative für eine Schweiz ohne synthetische Pestizide sowie die Initiative «Ja zum Tier- und Menschenversuchsverbot» werden 2020 von sich reden machen – und die im Vergleich zu den Vorjahren angestiegene Zahl an Vorstössen werden freilich dafür sorgen, dass das Thema Landwirtschaft auch im neuen Parlament virulent bleiben wird.¹

Institutions et droits populaires

Institutions et droits populaires

Jahresrückblick 2019: Institutionen und Volksrechte

Der **Bundesrat** stand aus mindestens vier Gründen 2019 im Fokus der politischen Debatte. Zuerst gab die Departementsverteilung im Nachgang der Bundesratsersatzwahlen vom Dezember 2018, bei denen Doris Leuthard (cvp) und Johann Schneider-Ammann (fdp) durch Viola Amherd (cvp) und Karin Keller-Sutter (fdp) ersetzt worden waren, zu reden (vgl. auch den entsprechenden Peak bei der Medienberichterstattung). Nicht nur, dass mit Viola Amherd zum ersten Mal in der Geschichte der Schweiz eine Frau das VBS übernahm, sondern auch der Wechsel von Guy Parmelin ins WBF und von Simonetta Sommaruga ins UVEK wurden in den Medien diskutiert. Kommentiert wurde dabei insbesondere, dass die Verteilung offenbar erst nach einem Mehrheitsbeschluss innerhalb des Gremiums zustande gekommen war, was als schlechter Start und Herausforderung für die künftige Konkordanz interpretiert wurde. Mit der Wahl von zwei Frauen in die Landesregierung wurde der Debatte um die verfassungsmässige Festschreibung einer **Frauenquote im Bundesrat** der Wind aus den Segeln genommen. Ein entsprechender Vorstoss, der vom Ständerat noch angenommen worden war, wurde vom Nationalrat versenkt. Auch die Idee einer **Karenzfrist**, also das Verbot für ehemalige Magistratspersonen, Mandate von Unternehmen anzunehmen, die in Beziehung zu ihrem Regierungsamt stehen, wurde – wie schon 2015 – abgelehnt. Die Gesamterneuerungswahlen für den Bundesrat Ende Jahr lösten eine breite und medial stark begleitete Debatte um Zauberformel, Konkordanz, Systemstabilität und die Ansprüche der bei den Wahlen 2019 sehr erfolgreichen Grünen Partei auf einen Bundesratssitz aus. Die Mehrheit des Parlaments entschied sich, Regula Rytz, die Sprengkandidatin der Grünen, nicht anstelle von Ignazio Cassis in die Exekutive zu wählen.

Auch die Zusammenarbeit zwischen Regierung und Parlament war im Berichtsjahr Gegenstand parlamentarischer Arbeit. Beraten wurde dabei insbesondere die Idee eines **Verordnungsvetos**. Die auf eine parlamentarische Initiative Aeschi (svp, ZG; Pa.lv. 14.422) zurückgehende, 2014 eingereichte Idee sieht vor, dass ein Drittel der Mitglieder eines Rates gegen die Veröffentlichung einer bundesrätlichen Verordnung ein Veto einlegen kann, wenn die Stossrichtung der Verordnung nicht dem Willen des Parlaments entspricht. Während sich eine Mehrheit des Nationalrats davon eine präventive Wirkung erhoffte, lehnte die Mehrheit des Ständerats die Vorlage als zu kompliziert ab. Ein weiteres Mal abgelehnt wurde – ebenfalls nach längeren Diskussionen – die Idee einer **Neuorganisation der Legislaturplanung**. Das Parlament debattiert in schöner Regelmässigkeit seit der 2002 eingeführten Änderung, ob die Diskussionen um die zahlreichen Änderungsanträge an der Legislaturplanung zielführend seien. Der Antrag, die Planung wie vor 2002 einfach zur Kenntnis nehmen zu können und eben nicht als Bundesbeschluss behandeln zu müssen, stiess aber im Parlament erneut auf taube Ohren. Die Wahrscheinlichkeit ist gross, dass die Diskussion nach den eidgenössischen Wahlen 2019 erneut losgehen wird.

Im Nationalrat wurde 2019 die Frage erörtert, wie politisch die **Verwaltung** sei. Während eine Motion Bigler (fdp, ZH; Mo. 17.4127), die eine Offenlegung der Interessenbindungen von Kaderangestellten verlangt, von der grossen Kammer angenommen wurde, lehnte diese ein Postulat Burgherr (svp, AG; Po. 17.3423) ab, mit dem hätte untersucht werden sollen, wann und wie die Verwaltung effektiv politischen Einfluss ausübt. Dauerbrenner im Parlament waren auch 2019 Sparmassnahmen bei den Personalkosten in der Verwaltung. Diese sollten, wäre es nach dem Nationalrat gegangen, mit Hilfe von Digitalisierung oder durch einen Ausgabenstopp in den Griff bekommen werden – der Ständerat verweigerte aber jeweils seinen Segen dazu.

Im letzten Jahr der 50. Legislatur kam es im **Parlament** noch zu fünf Mutationen. Insgesamt wurden in der 50. Legislatur 26 Nationalrats- und zwei Ständeratsmandate ersetzt; rund ein Drittel der Mutationen war durch die SP-Fraktion zu verantworten. Das Büro-NR will sich in einem Bericht auf ein Postulat Feri (sp, AG; Po. 18.4252) der Vereinbarkeit der Parlamentsarbeit mit Familie und Beruf annehmen, einem Thema, das in den letzten Jahren immer virulenter zu werden scheint, wie verschiedene Vorstösse zeigen. Nicht einig wurde man sich in den Räten über verschiedene Spesenregelungen. Die SPK-NR entschloss sich deshalb, mit einer Kommissionsinitiative (Pa.lv. 19.431) wenigstens die Übernachtungsschädigungen einheitlicher zu organisieren. Diskutiert wurde im Parlament auch 2019 wieder über Regeln für transparenteres Lobbying. Die seit Langem schwelende Debatte, die spätestens 2015 mit der sogenannten «Kasachstan-Affäre» viel Fahrt aufgenommen hatte, wurde allerdings stark abgebremst: Fast wäre auch der letzte, ziemlich zahlose Vorstoss in diese Richtung versandet, wenn nicht der nach den eidgenössischen neu zusammengesetzte Nationalrat den Nichteintretensentscheid auf einen Vorschlag der SPK-SR sozusagen in letzter Minute zurückgenommen hätte.

Etwas stärker in den Fokus als auch schon geriet 2019 die **Judikative**, was sich auch in der Medienkonjunktur zu diesem Thema zwischen März und September 2019 beobachten lässt. Dies hatte einerseits damit zu tun, dass im Nationalrat über die Revision des ziemlich umstrittenen Bundesgerichtsgesetzes debattiert wurde – insbesondere die subsidiäre Verfassungsbeschwerde wird wohl auch 2020 noch zu reden geben, auch wenn der Ständerat kurz vor Ende Jahr beschloss, nicht auf die Vorlage einzutreten. Andererseits standen einige Ersatzwahlen an, die jedoch in aller Regel geräuschlos über die Bühne gehen. Beinahe wäre jedoch eine Ersatzwahl ans Bundesgericht zur Ausnahme dieser Regel geworden, da die GK entgegen den Gepflogenheiten nicht die am stärksten untervertretene SVP, sondern die CVP berücksichtigte, was beinahe zu einer noch nie vorgekommenen Kampfwahl geführt hätte. Dafür, dass das Gerichtswesen auch in Zukunft im Gespräch bleibt, wird wohl auch die 2019 zustande gekommene Justizinitiative sorgen, die vorschlägt, oberste Richterinnen und Richter per Losverfahren zu bestimmen, um eben diese starke, dem Proporzgedanken geschuldete Verbindung zwischen Judikative und Parteien zu verhindern. Viel zu schreiben gab zudem die Bundesanwaltschaft. Nach langen und stark medial begleiteten Diskussionen zu einer Disziplinaruntersuchung um den amtierenden Bundesanwalts Michael Lauber wurde dieser erst nach einer Verschiebung der Wahl von der Sommer- in die Herbstsession und äusserst knapp für eine dritte Amtsperiode bestätigt.

Im Wahljahr 2019 trat die Nutzung der **direkten Demokratie** ein wenig in den Hintergrund. An zwei Abstimmungswochenenden wurde lediglich über drei Vorlagen

abgestimmt. Dabei folgte die Mehrheit der Stimmbevölkerung sowohl bei den beiden Referenden (STAF und Waffenschutzrichtlinie) als auch bei der Zersiedelungsinitiative der Empfehlung von Parlament und Bundesrat. Die Ablehnung der Zersiedelungsinitiative bedeutet zudem, dass in der 50. Legislatur kein einziges Volksbegehren Erfolg hatte. Die wahlbedingte Abstimmungspause wird wohl in den folgenden Jahren zu einigen Abstimmungswochenenden mit mehreren Vorlagen führen, sind doch Ende 2019 ganze 16 Volksinitiativen im Unterschriftenstadium und 19 abstimmungsreif oder beim Bundesrat oder im Parlament in Beratung. Dafür, dass in Zukunft die direkte Demokratie umfassender genutzt werden könnte, sorgte das Parlament zudem mit seiner Entscheidung zur Kündigung von Staatsverträgen, die zukünftig nicht mehr dem Bundesrat, sondern der Legislative und im Falle eines Referendums der Stimmbevölkerung obliegt. Eines der anstehenden Volksbegehren ist die Transparenzinitiative, für die die SPK-SR 2019 einen indirekten Gegenentwurf in die Vernehmlassung gab, mit dem die Offenlegung der Finanzierung von Wahl- und Abstimmungskampagnen im Gesetz geregelt werden soll und der in der Wintersession vom Ständerat mit Anpassungen gutgeheissen wurde.

Einen herben Dämpfer erlitt 2019 die Idee des elektronischen Wählens und Abstimmens. Nachdem der Kanton Genf bereits Ende 2018 sein **E-Voting**-System eingestellt hatte und das System der Post in einem öffentlich ausgeschriebenem Stresstest den Anforderungen nicht standgehalten hatte, bestanden keine brauchbaren technischen Angebote mehr für die effektive Durchführung von «Vote électronique». Daher entschied sich der Bundesrat, sein Ziel, E-Voting als ordentlichen Stimmkanal einzuführen, vorläufig zu sistieren. Gegenwind erhielt der elektronische Stimmkanal zudem von einer Anfang 2019 lancierten Volksinitiative für ein E-Voting-Moratorium. Immerhin entschied sich der Nationalrat für eine Motion Zanetti (svp, ZH; Mo. 19.3294) mit dem Ziel, die Abstimmungsunterlagen elektronisch zustellen zu können.²

Enseignement, culture et médias

Médias

Médias

Jahresrückblick 2019: Medien

Medienfragen wurden 2019 verglichen mit den Jahren zuvor sowohl medial als auch im Parlament eher selten diskutiert. Nach dem Peak im Jahr 2018 mit der No-Billag-Initiative standen 2019 vor allem der Umzug des SRG-Radiostudios von Bern nach Zürich und eines Grossteils des Fernsehens von Genf nach Lausanne sowie das neue Gesetz über elektronische Medien im Mittelpunkt des Interesses.

Nachdem sich der SRG-Verwaltungsrat im September 2019 für den **Umzug eines Teils des SRG-Radiostudios und seiner Mitarbeitenden von Bern nach Zürich** entschieden und die SRG überdies angekündigt hatte, dass Ähnliches womöglich auch der **Fernsehproduktion in Genf** drohe, hatten vier Parteipräsidenten sowie ein Vizepräsident (Pfister, cvp, ZG; Rytz, gp, BE; Landolt, bdp, GL; Rösti, svp, BE; Jans, sp, BS) im Nationalrat und ein in dieser Frage sehr engagierter Beat Vonlanthen (cvp, FR) im Ständerat gleichlautende parlamentarische Initiativen eingereicht, mit denen der SRG ihre Produktionsstandorte ausdrücklich vorgeschrieben werden sollten. Nach den ablehnenden Entscheiden der beiden Kommissionen zeigte sich bei der Behandlung der entsprechende Initiative von Beat Vonlanthen im Ständerat schnell, dass sie auch dort chancenlos sein würde. Um eine Niederlage zu verhindern, zog der Initiant seine Initiative vor der Abstimmung zurück. Ganz anders sah die Situation eine Woche später im Nationalrat aus: Mit 120 zu 54 Stimmen (bei 10 Enthaltungen) gab der Nationalrat den fünf nationalrätlichen Vorstössen Folge. Im Anschluss daran gab der SRG-Verwaltungsrat bekannt, das Zügelprojekt durch eine gesamthafte Audiostrategie zu ersetzen. Ein Teil des Umzugs würde dadurch verhindert, rund 80 Arbeitsplätze würden aber dennoch nach Zürich verlegt. Medien und Politik zeigten sich unschlüssig darüber, ob diese Nachricht als grosses Entgegenkommen der SRG oder als «halbherziges, dem politischen Druck geschuldetes Bekenntnis», wie es Martin Landolt ausdrückte, verstanden werden soll. Dennoch verzichtete der Ständerat im September stillschweigend darauf, den Initiativen sowie einer Standesinitiative des Kantons Genf (Kt.lv. 19.306) mit einem ähnlichen Anliegen Folge zu geben.

Neben der Umzugsfrage drohte der SRG 2019 weiteres Ungemach aus dem Parlament:

So standen einige Vorlagen im Raum, die die RTVG-**Abgabe für Unternehmen** und damit einen Teil der Einnahmen der SRG **streichen** wollten. Im Mittelpunkt stand die parlamentarische Initiative Rutz (svp, ZH; Pa.lv. 18.405), welcher der Nationalrat im September Folge gab. Da Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter von Unternehmen bereits privat die Empfangsgebühr zu entrichten hätten, stelle die Unternehmensabgabe eine Doppelbelastung dar, hatte zuvor die KVF-NR in ihrer Empfehlung für Folge geben erklärt. In der Wintersession stimmte der Ständerat jedoch auf Antrag seiner KVF-SR dem Folgegeben des Nationalrats nicht zu. Die von den Stimmbürgern 2015 bestätigte Regelung sei erst Anfang 2019 in Kraft getreten und solle nun zuerst einmal beurteilt werden. Zudem würden die SRG und die privaten Radio- und Fernsehstationen bei Umsetzung der Initiative deutlich weniger Geld erhalten als bisher.

Bereits vor der anfänglichen Zustimmung zum Vorschlag von Gregor Rutz im Nationalrat hatte sich der Ständerat jedoch einverstanden gezeigt, im Rahmen eines Postulats Abate (fdp, TI; Po. 19.3235) Alternativen zur Methode der heutigen umsatzabhängigen Berechnung der Radio- und Fernsehgebühr für Unternehmen prüfen zu lassen. Zur Verhinderung von Doppelzahlungen des Umsatzes von Arbeitsgemeinschaften, Holdings und dauerhaft miteinander verbundenen Unternehmen bei der Festlegung der Höhe der Abgabe gaben die beiden Kommissionen zudem einer parlamentarischen Initiative Wicki (fdp, NW; Pa. lv. 19.413) Folge. Anfang Dezember entschied überdies das Bundesverwaltungsgericht, dass die lediglich sechs Tarifstufen für die Festlegung der Unternehmensabgabe verfassungswidrig seien. Aufgrund der Rechtssicherheit sei die aktuelle Regelung bis zum Erlass einer neuen aber weiterhin anzuwenden.

Die Frage, wer zukünftig von der RTVG-Abgabe profitieren soll, wurde im Rahmen des **neuen Gesetzes über elektronische Medien** diskutiert. Dieses war von Bundesrätin Leuthard im Juni 2019 in die Vernehmlassung gegeben worden, wo es auf breite Kritik stiess. Simonetta Sommaruga, die 2019 das UVEK und somit auch dieses Dossier von Doris Leuthard übernahm, entschied schliesslich nach langen Diskussionen und Spekulationen über die Zukunft des Gesetzes, dieses nicht weiterzuverfolgen und stattdessen einzelne Probleme mithilfe eines Massnahmenpakets punktuell anzugehen. Neu sollen auch Onlineportale mit audio- und audiovisuellen, aber auch mit textlastigen Beiträgen einen Teil der Radio- und Fernsehgebühr erhalten, sofern sie kostenpflichtig sind. Zudem soll die indirekte Presseförderung in Form einer finanziellen Unterstützung der Postzustellung auf zusätzliche Titel ausgeweitet und erhöht werden – jedoch nur auf CHF 50 Mio. statt auf CHF 120 Mio., wie vorgängig von den Verlagen gefordert worden war.

Dass diese Aufstockung der indirekten Presseförderung die KVF-NR nicht vollständig zu überzeugen vermochte, zeigte die Annahme der parlamentarischen Initiative Engler (cvp, GR; Pa.lv. 18.479) für eine Unterstützung der Presse in der digitalen Transformation, welche ihre Schwesterkommission bereits vor der Ankündigung des Bundesrates angenommen hatte. Im Unterschied zur KVF-SR lehnte die nationalrätliche Kommission gleichzeitig jedoch eine parlamentarische Initiative Savary (sp, VD; Pa.lv. 18.480) ab, die diese Unterstützung nicht wie die Motion Engler aus allgemeinen Mitteln, sondern durch einen Teil der Abgabe für Radio und Fernsehen und durch die Überschüsse aus den Abgabenanteilen finanzieren wollte. Eher zufrieden mit dem bundesrätlichen Entscheid zum neuen Gesetz über elektronische Medien zeigte sich Michael Töngi (gp, LU; Pa.lv. 19.417), der seine parlamentarische Initiative für ein Fördermodell für die elektronischen Medien mit der Begründung zurückzog, dass das vom Bundesrat vorgeschlagene Projekt «in die richtige Richtung» gehe.

Fortschritte gab es in der Frage um die **Rückzahlung der zu Unrecht erhobenen Mehrwertsteuerbeträge**. In Reaktion auf einen Bundesgerichtsentscheid vom November 2018 und eine überwiesene Motion Flückiger-Bäni (svp, AG; Mo. 15.3416) schickte das UVEK im Frühjahr einen Vorentwurf in die Vernehmlassung, der eine pauschale Rückvergütung an alle Haushalte in der Höhe von CHF 50 vorsah. Aufgrund der grossmehrheitlich positiven Stellungnahmen präsentierte der Bundesrat im November seine Botschaft zuhanden des Parlaments.³

1) APS-Analyse 2019 der Parlamentsgeschäfte und Zeitungen

2) APS-Zeitungsanalyse 2019 – Institutionen und Volksrechte

3) APS-Zeitungsanalyse 2019 – Medien